

Mairie
de
PONTGIBAUD
PUY-DE-DÔME



Code Postal : 63230
Téléphone: 04.73.88.70.42

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 AOUT 2020.**

Etaient présents : M. LASSALAS, Maire, Mme BLOSSE, M. MULLER, M. BOUBET, adjoints, M. FOURNIER, Mme GANDEBOEUF, Mme MEUNIER, Mme DUPECHAUD, M. BARBECOT, M. MAURY, M. FOURNIAL, M. BARBARY.

Absent représenté : Mme DONNET représentée par M. LASSALAS.

Absent excusé : M. MALLEPERTUS.

Absent: M. RABATEL.

M. FOURNIER a été désigné secrétaire.

I – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de l'article 1650 du Code Général des Impôts réglementant la constitution de la commission communale des impôts directs et indique qu'il convient de proposer douze candidats en qualité de commissaires titulaires et douze candidats en qualité de commissaires suppléants

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal propose de présenter :

1°) en qualité de commissaires titulaires :

- Mme Valérie MEUNIER, secrétaire assistante funéraire,
- M. Julien BOUBET, menuisier,
- M. Jean-François COURTADON, agriculteur,

- M. Michel TIXIER, retraité,
- M. Jean-Michel NICOLAS, retraité E.D.F.,
- M. Nourredine BOUATERIA, commerçant,
- M. Quentin BARBECOT, gérant de société,
- Mme Françoise De GERMINY, retraitée de l'enseignement, propriétaire de bois,
- Mme Marie-Pierre JALLUT, secrétaire-comptable,
- M. Maurice CANET, commerçant,
- Mme Céline CHEBANCE-JOUARD, fonctionnaire territorial,
- M. Pierre BARBARY, retraité commerçant et cadre commercial.

2°) en qualité de commissaires suppléants :

- Mme Monique BLOSSE, retraitée de l'Education Nationale,
- M. Franck FOURNIAL, micro-entrepreneur,
- Mme Andrée GANDEBOEUF, retraitée,
- M. Robert RAIGNER, retraité fonction publique,
- Mme Pauline SPOTO, commerçante,
- Mme Marie-José POURTIER, retraitée service social de la M.S.A.,
- M. Jean CAMBOU, retraité fonction publique,
- M. Jackie RIBEIRO, retraité cadre assurance,
- M. Pierre MEGEMONT, retraité artisan peintre,
- M. Alain FOURNIER, retraité,
- M. Thierry BOULAT, employé Aubert & Duval,
- M. Patrick VINCENT, commerçant.

II – COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite aux élections municipales de mars et juin 2020, il convient de désigner la commission de contrôle, prévue à l'article L19 du code électoral, chargée d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs contre les décisions prise par le maire et de s'assurer de la régularité des listes électorales.

Il précise que dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commission de contrôle est composée, entre autres, d'un conseiller municipal et de son supplément qui ne peuvent être ni le maire, ni les adjoints titulaires d'une délégation quelle qu'elle soit, ni les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les lites électorales.

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal désigne :

- *Monsieur Roland MALLEPERTUS, conseiller municipal titulaire ;
- *Madame Valérie MEUNIER, conseillère municipale suppléante.

III – CENTRE DE GESTION : ADHESION A LA MISSION RELATIVE A L'ASSISTANCE RETRAITES.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 24 ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique ;
Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales ;

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2020-28 en date du 30 juin 2020 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des Collectivités et établissements publics ;

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

*décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme ;

*autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme ;

*décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la Collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

IV – DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DU C.N.A.S.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un délégué représentant la Commune auprès du Comité National d'Action Sociale.

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal désigne :

* M. Jean-Jacques LASSALAS
5 Avenue de Verdun 63 230 PONTGIBAUD.

V – CENTRE DE GESTION : ADHESION A LA MISSION SANTE SECURITE AU TRAVAIL.

A l'unanimité, le Conseil Municipal souhaite, avant de prendre une décision, que Monsieur le Maire rencontre les responsables du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme afin de savoir ce qui justifie l'augmentation de 27,00 € par agent par rapport à la convention précédente.

VI – RD986 : AMENAGEMENT SECURITE AU TITRE DES AMENDES DE POLICE.

A l'unanimité, le Conseil Municipal souhaiterait avoir d'autres devis avant de prendre une décision.



Le secrétaire de séance,

M. A. FOURNIER

A. FOURNIER